

Ecole Doctorale MIMME
(Mathématiques, Informatique, Matériaux, Mécanique, Energétique)

Compte rendu du Conseil de l'ED MIMME du 9 Février 2024

	Les membres du Conseil de l'ED MIMME			Présents	Excusés	Procurations
1	PIERRE	Delphine	Gestionnaire ED MIMME (UP)	x		
2	ASSELIN	Théotime	ENSMA / PPRIME	x		
3	BORÉE	Jacques	Directeur de la Recherche, du Doctorat et de la Valorisation - ENSMA	x		
4	COUPEAU	Christophe	Directeur ED MIMME (UP)	x		
5	DEMELLE	Romain	Représentant des Doctorants UP / LIAS - LMA & XLIM			
6	GAIDE	Maxime	ENSMA / LIAS - LMA & XLIM			
7	GERVAIS	Yves	Vice-Président Recherche (UP)		x	
8	HALM	Damien	Directeur Adjoint ED SIMME (ENSMA)	x		
9	LECESVE	Alicia	Gestionnaire ED SIMME (ENSMA)	x		
10	PASQUIER	Boris	Directeur du Laboratoire de Mathématiques et Applications, LMA	x		
11	PINAUD	Gregory	Aerospace engineer – Ariane Group		x	D. Halm
12	POINOT	Thierry	Directeur du LIAS	x		
13	POUSSET	Yannis	Directeur adjoint du laboratoire XLIM	x		
14	SAURY	Didier	Directeur adjoint du Dépt. FTC PPRIME - ENSMA	x		
15	SENICOURT	Nicolas	Suppléant du représentant des Doctorants UP / PPRIME		x	
16	VALLE	Valéry	Directeur adjoint du dépt. GMSC - PPRIME UP		x	
17	BELLEVILLE	Philippe	Assistant Scientifique CEA Le Ripault	x		
18	DUDOK DE WIT	Thierry	Directeur de l'Ecole Doctorale EMSTU		x	D. Halm
19	GOJOSSO	Eric	Directeur du Collège Doctoral de Poitiers		x	C. Coupeau
20	JULIEN - VERGONJANNE	Anne	Directrice de l'Ecole Doctorale Sciences et Ingénierie		x	C. Coupeau

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu du conseil du 29/09/2023
- Conseil de l'ED : accueil d'un nouveau membre, modification du Règlement Intérieur, élections
- Evolution des règles du CSI
- Présentation du site internet de l'ED MIMME
- Tribune libre des doctorants
- Bilan des soutenances 2023
- Questions diverses

Ecole Doctorale MIMME
(Mathématiques, Informatique, Matériaux, Mécanique, Energétique)

Ce conseil se tient à l'ISAE-ENSMA – Salle des Actes.

La séance est ouverte à 10h. C. COUPEAU et D. HALM remercient tous les participants de leur présence au Conseil plénier de l'ED MIMME.

Une présentation du déroulement de la journée et de l'ordre du jour est faite.

I. Approbation du compte rendu du Conseil du 29/09/2023 (planche 3)

Didier Saury avait évoqué les inquiétudes sur la procédure d'ACT et les possibilités de l'amender. Ce point ne figure pas explicitement dans le compte rendu. M. Saury demande que cette remarque soit ajoutée. Le texte modifié est approuvé à l'unanimité et il sera mis en ligne sur le site internet de l'ED, <https://mimme.ed.univ-poitiers.fr/>

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 21 Juin, de 10h à 12h et de 14h à 16 h.

II. Conseil de l'ED : accueil d'un nouveau membre, modification du Règlement Intérieur, élections (Planche 4 à 6)

Damien Halm présente Delphine Pierre, nouvelle arrivante au conseil, gestionnaire de l'ED à l'Université de Poitiers.

La modification du RI sur la modification de la composition des membres du conseil est approuvé à l'unanimité.

Les membres approuvent également la définition des collèges électoraux des doctorants au sein de conseil. Des élections vont donc avoir lieu prochainement.

III. Evolution des règles du CSI (Planche 7 à 10)

Damien Halm fait la présentation des évolutions des CSI. Certains membres demandent que le CSI ne soit pas exclusivement ciblé sur les aspects scientifiques. Damien Halm précise que l'arrêté indique bien que le CSI doit aborder l'avancée des travaux mais également les conditions de travail du doctorant. Ce dernier point est bien discuté lors de la réunion du comité.

IV. Présentation du site internet de l'ED MIMME (Planche 11 à 12)

Damien Halm fait une présentation générale du site internet de l'ED MIMME. Le site est non seulement un espace de stockage de l'information, mais il a vocation à être une interface pour les demandes de validation de formation, d'inscription aux formations,... La nouvelle version

Ecole Doctorale MIMME
(Mathématiques, Informatique, Matériaux, Mécanique, Energétique)

identifie un onglet « CSI » sur lequel le doctorant dépose son manuscrit de 1^{er} année, le directeur de thèse propose le nom du membre extérieur, le comité livre ses conclusions,...

V. Tribune libre des doctorants (Planche 13)

Richard Garreau a un message à faire passer au nom de Maxime Gaide qui souhaiterait avoir à disposition la mailing liste des doctorants pour faire passer des informations plus facilement. Il est répondu qu'un alias *doctorants* existe à l'ENSMA ainsi que son équivalent à l'UP.

Théotime Asselin fait remonter deux points :

- Sur les dates de formations : la formation obligatoire à l'EIS a télescopé une formation de spécialité en matériaux, à laquelle très peu de doctorants ont pu participer. La difficulté vient du fait que cette formation de spécialité est liée au cursus ingénieur ENSMA, qui est établi sans lien avec le calendrier doctoral.
- Les doctorants ENSMA déplorent que leur sélection pour participer à des cours électifs ne leur soient pas notifiée. Le secrétariat de l'ED doit prendre contact avec la scolarité ENSMA pour améliorer la transmission de l'information (envoi d'une confirmation ou notification via webaurion).

Mélanie Charteau fait remonter également plusieurs points :

- La page du site relative aux inscriptions doit être remise à jour.
- Aucune information n'a été communiquée sur le fonctionnement du Centre Doctoral, en particulier sur la désignation d'un doctorant représentant l'ED MIMME. Christophe Coupeau précise que le doctorant a dû être choisi dans l'urgence. Il est précisé que le Centre Doctoral étant une composante de l'UP, les doctorants de l'ENSMA ne sont pas concernés.
- Il est demandé si les doctorants de l'UP peuvent participer au Forum des Entreprises organisé chaque année à l'ENSMA. Ce Forum est ouvert non seulement aux élèves ingénieurs mais aussi à tous les doctorants, quel que soit l'établissement d'inscription.

VI. Bilan des soutenances 2023 (Planches 14 et 18)

Damien Halm fait un bilan sur les soutenances 2023, un échange se fait sur la durée des soutenances qui ont augmentées. Le Conseil suggère à la Direction de poursuivre son analyse en précisant les durées de thèse par laboratoire ainsi que les modes de financement de la 4^{ème} année.

VII. Questions diverses (Planche 19)

Boris Pasquier souhaite aborder le sujet des soutenances en visioconférence. Il demande s'il existe des conditions à remplir pour qu'elles soient autorisées. Christophe Coupeau évoque la question du délai : la Présidente de l'Université est seule habilitée à délivrer cette autorisation, ce qui rallonge de délai d'instruction. L'arrêté précise que la visioconférence peut être

Ecole Doctorale MIMME
(Mathématiques, Informatique, Matériaux, Mécanique, Energétique)

accordée « à titre exceptionnel ». Des discussions au sein de l'Université de Poitiers ont été engagées pour préciser le terme « exceptionnel ». Christophe Coupeau ajoute qu'une visioconférence n'est pas une convenance personnelle. Il pourrait être envisagé un régime spécifique pour les personnalités étrangères.

En l'absence de d'autres questions diverses, C. Coupeau et D. Halm remercient les membres du Conseil pour leur active participation à ce Conseil

La séance est levée à 16h00.